

Association Thezy Glimontois A Contr'éole

Siege social : 11 rue de Gentelles 80440 Thézy Glimont

Procès-verbal de l'assemblée générale du 06 mars 2023

Les membres de l'association Thézy-Glimontois A Contr'éole se sont réunis en assemblée générale Le 21 mars 2022 à 20h00, à la salle des fêtes de Thézy-Glimont.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés (liste en annexe).

L'assemblée est présidée par M. Duval Eric en qualité de Président de l'association et Mme Roussel Marjorie en est nommée secrétaire. La Séance débute à 20h15.

Le quorum étant atteint, il constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Peel Maxime s'est présenté à 20h35 et M. Adjibi Claude a dû s'absenter et s'est fait représenter.

Le président rappelle l'ordre du jour et laisse à disposition de l'assemblée tous les documents s'y rapportant. Puis le débat s'ouvre entre les participants.

Monsieur Duval remercie les personnes nous ayant fait l'honneur de participer à notre assemblée Messieurs Desseaux, De Thézy ainsi que Madame Péchon nous précisent qu'ils ne sont là uniquement pour être informés de nos débats et qu'elles ne souhaitent pas prendre part à ceux ci.

M. Dusautoir souhaite remercier M. Lamidel pour la mise à notre disposition de la maison de l'Abeille pour nos réunions, un courrier de remerciement lui sera envoyé.

M. Labtani souhaite connaître l'utilité de la Fédération Stop éolien, une explication lui a été faite.

Monsieur Dusautoir s'étonne que l'association n'obtienne que très difficilement les réponses aux questions qu'elle est amenée à poser au conseil municipal.

Monsieur Dusautoir cite, à titre d'exemple, la demande pour obtenir la convention qui doit être bientôt signée entre la société H2air et Monsieur le maire, document hyper important à ses yeux et qui va bientôt engager notre commune pour quarante années !!!

Contre tout attente, monsieur Desseaux en sa qualité de maire, souhaite nous répondre sur ce point La parole lui est donc donnée.

Monsieur le maire nous déclare être très surpris et précise ne pas être informé de la demande.

La demande a pourtant été formulée en bonne et due forme à deux reprises auprès de Monsieur Dupuis en sa qualité de 2^{ème} adjoint et en charge du dossier.

Monsieur Duval en sa qualité de président précise que c'était le souhait de monsieur le Maire de ne plus avoir de rapport avec lui.

Monsieur De Thézy souhaite également intervenir pour nous dire que la convention n'ayant pas encore été ratifiée par les deux parties, il leur est donc impossible de la porter à notre connaissance.

Néanmoins il conseille à l'association de développer une information auprès des membres de la fédération Stop éolien afin de faire parvenir une liste d'accueils ; manquement ou exigence que notre municipalité pourrait faire valoir auprès d'H2air lors de la ratification de la convention.

Il nous conseille également de renouveler notre demande afin que celle ci soit examinée par le conseil municipal.

Monsieur Dusautoir l'en remercie et l'informe qu'il se chargera d'établir la demande dans les meilleurs délais.

Monsieur le maire souhaite reprendre la parole et s'emploie dans une violente diatribe à l'encontre des membres de l'association et plus particulièrement à l'encontre de Monsieur Duval, président de notre association. IL critique également les différentes actions que nous avons été mené jusqu'alors.

M. Labtani souhaite en savoir plus à propos de la conférence sur l'éolien, animée par sioux berger, et qui aura lieu au centre culturel de Moreuil. Il lui a été énuméré une présentation de la manifestation.

Monsieur Duval laisse ensuite la parole à Mr Peel pour procéder au rapport financier de l'association.

Un bilan de l'année 2022 est présenté aux membres présents.

M. Peel précise que pour permettre à l'association d'augmenter ses possibilités d'actions, l'association va mettre en place un compte participatif. Les deux sites ayant retenu son attention sont leetchi et helloasso.

Il soumet à l'assemblée le choix de helloasso car le site possède de nombreux outils pour aider les associations et précise que leetchi a récemment eu des problèmes pour reverser les cagnottes.

M. Labtani souhaite savoir plus précisément à quoi servira la cagnotte solidaire.

M. Peel précise que le souhait de notre association est de continuer à défendre le territoire et ses habitants en dénonçant les irrégularités et les nuisances.

Il déplore la future dépréciation des biens mobiliers des habitants impactés et suggère qu'il soit procédé à une évaluation afin de pouvoir le moment venu, éventuellement, faire valoir le manque à gagner.

Monsieur Duval lui répond que l'association, qui procède à l'information des habitants par lettre, leur demandera de faire procéder à l'évaluation de leur bien, celle-ci étant d'ailleurs très souvent effectuée de façon gracieuse par les agences immobilières.

Monsieur Desseaux refait l'historique de ses propres interventions passées, lors des différents projets éoliens que la commune a pu connaître par le passé, critiquant durement les services de l'état qu'il a été amené à interpellier y compris le chef de l'état actuel.....

Mme Roussel en sa qualité d'ex-présidente de l'association fait remarquer qu'avant de penser à l'argent que pourrait rapporter ce projet, il valait mieux penser au cadre de vie et aux habitants de notre commune.

Monsieur Desseaux prenant à nouveau a parti l'assemblée allant jusqu'à dire que « notre action n'arrivait pas à sa cheville » !!

Plus personne ne demandant la parole, le président met au vote les différents points à l'ordre du jour :

- Première résolution :

L'assemblée approuve le rapport moral du bureau et lui donne quitus de sa gestion.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Deuxième résolution :

L'assemblée approuve le rapport financier du bureau et lui donne quitus de sa gestion.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Troisième résolution :

Le conseil d'administration avait procédé, le 24 mai 2022, conformément à l'article 12 des statuts à la désignation provisoire du poste de trésorier.

L'assemblée a procédé à la désignation d'un poste du conseil d'administration. A été désigné conformément à l'article 13 des statuts :

- en qualité de trésorier: M. Peel Maxime;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Quatrième résolution :

Les membres de l'assemblée décident, pour le compte participatif, de se tourner vers helloasso.

- Cinquième résolution :

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de valider l'organisation de la conférence du 15 mars 2023 au centre culturel de Moreuil.

Les personnes suivantes sont habilitées à procéder aux opérations afférentes à la tenue du compte :

- Le Président, M. Eric DUVAL, domicilié à THEZY-GLIMONT.
- Le Trésorier, M. Maxime PEEL, domicilié à THEZY-GLIMONT.

Monsieur Duval signifie à l'ensemble des participants que l'ordre du jour est épuisé et regrette la stérilité que Monsieur le maire a pu apporter au débat et regrette que sa personne attire autant d'animosité de sa part .
La séance est levée à 21h50.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le président

La secrétaire